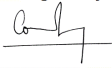


Bilan Comptable

Actif	Exercice 2025			Exercice 2024 Net
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Immobilisations financières				
Total I	€0,00	€0,00	€0,00	€0,00
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances				
Disponibilités	€14 274,90		€14 274,90	€14 623,35
Total II	€14 274,90	€0,00	€14 274,90	€14 623,35
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	€14 274,90	€0,00	€14 274,90	€14 623,35

Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	€0,00	€0,00
<i>Situation nette (sous total)</i>		
<i>Fonds propres consommables</i>	€6 481,34	€11 143,35
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	€6 481,34	€11 143,35
FONDS REPORTEES ET DEEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	€0,00	€0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	€0,00	€0,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	€7 793,56	€3 480,00
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Total IV	€7 793,56	€3 480,00
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	€14 274,90	€14 623,35

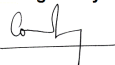
Signed by:



4AC8FD89A299419

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	
<i>Cotisations</i>	
<i>Ventes de biens et services</i>	
<i>Produits de tiers financeurs</i>	
<i>Consommations de la dotation consommable</i>	€4,662.01
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	
<i>Dons manuels</i>	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	
Autres produits	
Total I	€4,662.01
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	€4,662.01
<i>Aides financières</i>	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	
Dotations aux provisions	
<i>Reports en fonds dédiés</i>	€0.00
Autres charges	
Total II	€4,662.01
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	€0.00
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	€0.00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	€0.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	€0.00
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	
Total des produits (I+III+V)	€4,662.01
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	€4,662.01
EXCEDENT OU DEFICIT	€0.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
<i>Dons en nature</i>	
<i>Prestations en nature</i>	
<i>Bénévolat</i>	
TOTAL	€0.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
<i>Secours en nature</i>	
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	
<i>Prestations en nature</i>	
<i>Personnel bénévole</i>	
TOTAL	€0.00

Exercice 2024
€3,856.65
€3,856.65
€3,856.65
€3,856.65
€0.00
Exercice 2024
€0.00
€0.00
€0.00
€3,856.65
€3,856.65
€0.00
€0.00
€0.00

Signed by:

4AC8FD89A299419...

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	€4,662.01	€3,856.65
TOTAL DES EMPLOIS	€4,662.01	€3,856.65
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	€0.00	€11,143.35
TOTAL	€4,662.01	€15,000.00

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels du fondateur à la création	€0.00	€15,000.00
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES RESSOURCES	€0.00	€15,000.00
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	€4,662.01	€0.00
TOTAL	€4,662.01	€15,000.00

Delta	0.00 €
-------	--------

3. NOTES SUR LES COMPTES

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES

Les fonds propres consommables ont évolué comme suit :

• La dotation initiale consommable versée par le Fondateur	15.000 €
• (+) Des versements complémentaires des fondateurs	0 €
• (-) La consommation de la dotation consommable	-3.857 €

Fonds propres consommables au 31/12/2024	11.143 €
• (-) Consommation de la dotation consommable	-4.662 €

Fonds propres consommables au 31/12/2025	6.481 €

Le montant total de la dotation initiale en capital apportée par le fondateur ENOE ENERGIE s'est élevé à 15.000 €.

Dans la mesure où il n'y a pas eu de collecte de dons, les charges de l'exercice sont supérieures aux recettes.

La dotation en capital étant consommable, le montant de charges de l'exercice de 4.662 € a été prélevé sur la dotation en capital. Ainsi le résultat ressort à zéro par contrepartie d'une consommation de la dotation consommable.

DISPONIBILITES ET CREANCES

Le solde correspond aux fonds apportés par ENOE ENERGIE sur le compte bancaire de Crédit Agricole à la création pour 15.000 € diminués des frais bancaires prélevés sur les deux premiers exercices.

DETTES FOURNISSEURS

• Factures non parvenues	4.260 €
• Fournisseurs	3.534 €

Les factures non parvenues correspondent aux honoraires de l'exercice.
Les dettes fournisseurs sont exigibles à moins d'un an.

DONS MANUEL ET FONDS DEDIES

Il n'y a pas eu de dons manuels au cours de l'exercice.

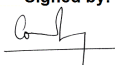
CHARGES

Les charges sont constituées des éléments suivants (Montants TTC) :

• Honoraires de commissariat aux comptes	2.520 €
• Honoraires experts comptable	1.740 €
• Frais d'actes	53 €
• Frais bancaires	349 €

Charges d'exploitation	4.662 €

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Signed by:

4AC8FD89A29941

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Cotisations sans contrepartie			
1.2 Dons, legs et mécénat			
- Dons manuels du fondateur à la création	€0.00	€0.00	€15,000.00
- Legs, donations et assurances-vie			
- Mécénat			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises			
2.3 Contributions financières sans contrepartie			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			
TOTAL	€0.00	€0.00	€15,000.00
CHARGES PAR DESTINATION			
1 - MISSIONS SOCIALES			
1.1 Réalisées en France			
- Actions réalisées par l'organisme			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			
1.2 Réalisées à l'étranger			
- Actions réalisées par l'organisme			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	€4,662.01	€4,662.01	€3,856.00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-€4,662.01	-€4,662.01	
TOTAL	€0.00	€0.00	€3,856.00
EXCEDENT OU DEFICIT	€0.00	€0.00	€11,144.00

ce 2024
Dont générosité du public
€15,000.00
€15,000.00
€3,856.00
€3,856.00
€11,144.00

FONDS DE DOTATION ENOE TERRITOIRES

Siège : 10.2 les Docks - 10 Place de la Joliette – 13002 Marseille
SIREN : 923 837 199

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 juin 2026

Le 26 juin 2026, à 9h, les membres du conseil d'administration du fonds, se sont réunis au siège social en sur convocation du président.

Il n'a pas été établi de feuille d'émargement dans la mesure où le présent procès-verbal est signé par tous les membres du conseil.

Le conseil est présidé par M. Nicolas Couderc, président du fonds de dotation.
Il est assisté d'un secrétaire de séance, Mme Ana Calin, secrétaire du fonds.

M. Adrien REGIS, représentant le cabinet Endrix, commissaire aux comptes du fonds est absent et excusé.

L'ensemble des membres du conseil d'administration sont présents ou représentés. Le conseil a donc pu valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes.
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2025.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux administrateurs et tenus à leur disposition au siège social du fonds, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le conseil lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport d'activité 2025 du fonds de dotation :

Le rapport d'activité 2025 est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font ressortir un résultat à zéro euro sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le conseil d'administration rappelle que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de zéro euro dans la mesure où les dépenses de l'exercice ont été imputées sur la dotation consommable.

Il n'y a donc pas lieu de rédiger une affectation de ce résultat.

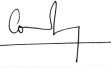
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par tous les membres du conseil d'administration.

A Marseille, le 26 juin 2026

Le Président – Monsieur Nicolas Couderc

Signed by:

4AC8FD89A299419...

Le Trésorier – Monsieur Philippe Genre

Signé par :
Philippe GENRE
D083E0D2CB4D42D...

La secrétaire – Madame Ana Calin

DocuSigned by:
Ana CALIN
79D47566CCB5481...

FONDS DE DOTATION ENOE TERRITOIRES

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de notre fonds de dotation ont été établis en suivant les dispositions du règlement 2018-06 qui s'appliquent aux personnes morales de droit privé non commerciales, à but non lucratif.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 constituait le premier exercice comptable et présentait une durée exceptionnelle de 19 mois, couvrant la période allant du mois de juin 2023 au 31 décembre 2024.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 couvre une période de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable

Le fonds de dotation applique, à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui se substitue au règlement ANC n° 2014-03 (plan comptable général). Ce changement de réglementation comptable a conduit à adapter la présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) conformément aux nouvelles dispositions. Il n'y a toutefois aucune incidence de ce nouveau règlement sur la présentation des comptes de notre fonds de dotation.

Nous vous précisons que le règlement ANC 2022-06 ne remplace pas le 2018-06 : il modernise le plan comptable général (PCG) qui était porté par le règlement ANC n° 2014-03. Un règlement distinct à caractère sectoriel, le n° 2023-03 du 7 juillet 2023, a été pris pour mettre à jour plusieurs règlements de l'ANC, dont le 2018-06, en coordination avec les modifications apportées au PCG par le règlement 2022-06

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Notre fonds de dotation créé le 19 juin 2023 a pour objet d'organiser et de soutenir à l'échelle des territoires, toute action contribuant à la préservation de l'environnement, à la valorisation du patrimoine, à l'accès à l'emploi ou à la lutte contre les précarités.

Au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation a poursuivi sa phase d'identification et d'étude de projets potentiels. Aucun projet n'a été soutenu au cours de la période.

3. NOTES SUR LES COMPTES

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES

Les fonds propres consommables ont évolué comme suit :

• La dotation initiale consommable versée par le Fondateur	15.000 €
• (+) Des versements complémentaires des fondateurs	0 €
• (-) La consommation de la dotation consommable	-3.857 €

Fonds propres consommables au 31/12/2024	11.143 €

• (-) Consommation de la dotation consommable	-4.662 €

Fonds propres consommables au 31/12/2025	6.481 €

Le montant total de la dotation initiale en capital apportée par le fondateur ENOE ENERGIE s'est élevé à 15.000 €.

Dans la mesure où il n'y a pas eu de collecte de dons, les charges de l'exercice sont supérieures aux recettes.

La dotation en capital étant consommable, le montant de charges de l'exercice de 4.662 € a été prélevé sur la dotation en capital. Ainsi le résultat ressort à zéro par contrepartie d'une consommation de la dotation consommable.

DISPONIBILITES ET CREANCES

Le solde correspond aux fonds apportés par ENOE ENERGIE sur le compte bancaire de Crédit Agricole à la création pour 15.000 € diminués des frais bancaires prélevés sur les deux premiers exercices.

DONS MANUEL ET FONDS DEDIES

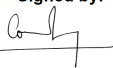
Il n'y a pas eu de dons manuels au cours de l'exercice.

CHARGES

Les charges sont constituées des éléments suivants (Montants TTC) :

• Honoraires de commissariat aux comptes	2.520 €
• Honoraires experts comptable	1.740 €
• Frais d'actes	53 €
• Frais bancaires	349 €

Charges d'exploitation	4.662 €

Signed by:

 4AC8FD89A299419...

Le Président
 Monsieur Nicolas Couderc

RAPPORT D'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION ENOE TERRITOIRES
EXERCICE ANNEE 2025
(du 01/01/2025 au 31/12/2025)

1. Préambule

Le Fonds de Dotation ENOE TERRITOIRES, créé le 19 juin 2023 et dont le siège social est situé au 10.2 - LES DOCKS 10 PLACE DE LA JOLIETTE 13002, a été constitué avec une dotation initiale en numéraire, apportée par son Fondateur, ENOE ENERGIE. Sa dotation en capital s'élève 15.000 euros. Il s'agit d'une dotation consommable.

L'exercice social du Fonds de Dotation a une durée d'un an correspondant à l'année civile.

Pour mémoire, le fonds de dotation a pour objet d'organiser et de soutenir à l'échelle des territoires, toute action contribuant à la préservation de l'environnement, à la valorisation du patrimoine, à l'accès à l'emploi ou à la lutte contre les précarités.

2. Fonctionnement interne du fonds

Conformément à ses statuts, l'organe de gouvernance du Fonds de Dotation d'ENOE TERRITOIRES est son Conseil d'Administration.

2.1 Composition

Le conseil d'administration est composé d'au moins trois membres. Le Président en exercice du Fondateur ENOE ENERGIE est membre de droit.

Par suite des décisions du président en exercice du fondateur en date du 18 mai 2026 et du conseil d'administration du Fonds en date du 18 mai 2026, la composition du Fonds est la suivante :

- Le Président : Monsieur Nicolas Couderc
- La Secrétaire du Fonds : Madame Ana Calin
- Le Trésorier du Fonds : Monsieur Philippe Genre

Conformément aux statuts, tous les membres du Fonds exercent leurs fonctions à titre gratuit.

2.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Fonds de dotation a tenu trois réunions de son Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé : le 22 mai 2025, le 30 juin 2025 et le 29 décembre 2025

3. Rapports du Fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le Fonds

Notre Fonds n'a pas mené d'action de communication au cours de l'exercice écoulé.

3.2 Liste des partenaires du Fonds

Notre Fonds n'a pas noué de partenariat au cours de l'exercice écoulé.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indication de leurs montants
--

Notre Fonds n'a pas mené d'actions d'intérêt général au cours de l'exercice écoulé.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de Dotation
--

Il n'y a pas eu de redistribution par notre Fonds au cours de l'exercice écoulé.

6. Compte d'emploi des ressources (CER) / Compte de résultat par origine et destination (CROD) / Comptes annuels / Rapport du commissaire aux comptes
--

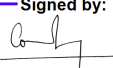
Ces documents sont annexés au rapport du commissaire aux comptes qui vous est remis en séance, mais en synthèse, nous pouvons annoncer les éléments suivants :

• Dotation initiale consommable versée par le Fondateur	15.000 €
• (-) Consommation de la dotation consommable (honoraires CAC, EC et frais bancaires)	-3.857 €

Fonds propres consommables au 31/12/2024	11.143 €
• (-) Consommation de la dotation consommable (honoraires CAC, EC et frais bancaires)	-4.662 €

Fonds propres consommables au 31/12/2025	6.481 €

Les charges ayant été équilibrées par une consommation de la dotation consommable, le résultat comptable de notre Fonds est donc de zéro. Ainsi il n'y a pas d'affectation de ce résultat à prévoir.

Signed by:

4AC8FD89A299419...

Le Président du Fonds
Monsieur Nicolas Couderc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Fonds de dotation
ENOÉ TERRITOIRES**

10 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

N° SIREN : 923 837 199

**Fonds de dotation
ENOÉ TERRITOIRES**

10 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

N° SIREN : 923 837 199

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du fonds de dotation ENOÉ TERRITOIRES

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ENOÉ TERRITOIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix LYO

Signé par Adrien Regis
Le 18 juin 2026



doc_A61V
tx_wrXdKVxgDq7b

Adrien REGIS

Bilan Comptable

Actif	Exercice 2025			Exercice 2024 Net
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Immobilisations financières				
Total I	€0,00	€0,00	€0,00	€0,00
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances				
Disponibilités	€14 274,90		€14 274,90	€14 623,35
Total II	€14 274,90	€0,00	€14 274,90	€14 623,35
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	€14 274,90	€0,00	€14 274,90	€14 623,35

Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	€0,00	€0,00
<i>Situation nette (sous total)</i>		
<i>Fonds propres consommables</i>	€6 481,34	€11 143,35
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	€6 481,34	€11 143,35
FONDS REPORTEES ET DEEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	€0,00	€0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	€0,00	€0,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	€7 793,56	€3 480,00
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Total IV	€7 793,56	€3 480,00
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	€14 274,90	€14 623,35

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Consommations de la dotation consommable</i>	€4 662,01	€3 856,65
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
Autres produits		
Total I	€4 662,01	€3 856,65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	€4 662,01	€3 856,65
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	€0,00	
Autres charges		
Total II	€4 662,01	€3 856,65
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	€0,00	€0,00
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	€0,00	€0,00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	€0,00	€0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	€0,00	€0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	€4 662,01	€3 856,65
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	€4 662,01	€3 856,65
EXCEDENT OU DEFICIT	€0,00	€0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL	€0,00	€0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL	€0,00	€0,00

FONDS DE DOTATION ENOE TERRITOIRES

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de notre fonds de dotation ont été établis en suivant les dispositions du règlement 2018-06 qui s'appliquent aux personnes morales de droit privé non commerciales, à but non lucratif.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 constituait le premier exercice comptable et présentait une durée exceptionnelle de 19 mois, couvrant la période allant du mois de juin 2023 au 31 décembre 2024.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 couvre une période de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable

Le fonds de dotation applique, à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui se substitue au règlement ANC n° 2014-03 (plan comptable général). Ce changement de réglementation comptable a conduit à adapter la présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) conformément aux nouvelles dispositions. Il n'y a toutefois aucune incidence de ce nouveau règlement sur la présentation des comptes de notre fonds de dotation.

Nous vous précisons que le règlement ANC 2022-06 ne remplace pas le 2018-06 : il modernise le plan comptable général (PCG) qui était porté par le règlement ANC n° 2014-03. Un règlement distinct à caractère sectoriel, le n° 2023-03 du 7 juillet 2023, a été pris pour mettre à jour plusieurs règlements de l'ANC, dont le 2018-06, en coordination avec les modifications apportées au PCG par le règlement 2022-06

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Notre fonds de dotation créé le 19 juin 2023 a pour objet d'organiser et de soutenir à l'échelle des territoires, toute action contribuant à la préservation de l'environnement, à la valorisation du patrimoine, à l'accès à l'emploi ou à la lutte contre les précarités.

Au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation a poursuivi sa phase d'identification et d'étude de projets potentiels. Aucun projet n'a été soutenu au cours de la période.